

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Drame de Plein-Ciel-Bisségué

## Il n'a pas supporté que sa concubine veuille le quitter

COE

Libreville/Gabon

**NOUVEAU** rebondissement dans l'affaire du double homicide de Plein-Ciel-Bisségué (lire l'Union du vendredi 8 avril 2016), qui a suscité l'émoi, suite à la découverte macabre, le mercredi 6 avril dernier au petit matin, près d'un ruisseau jouxtant leur domicile, de deux corps sans vie. Celui de Chéríta Kossi Akovi, 25 ans, coiffeuse togolaise, présentant des hématomes sur son visage, et celui de sa fille de 13 mois, Grâce Afanou.

Premier suspect, son amant Angélo Eklou, Béninois de 27 ans (au lieu de 17 ans, comme nous l'avions écrit par erreur), qui a d'abord été présenté comme un fugitif mais dont l'interpellation, le même jour dans la soirée à son domicile, par la police d'investigations judiciaires (PJ), s'est faite sans effort. Conduit au poste, le présumé criminel réfute, dans un premier temps, les faits, avant de passer aux aveux. Il raconte qu'en 2014, il



Photo : COE

Angélo Eklou a finalement avoué ses crimes.

fait la connaissance de Chéríta Kossi Akovi à Kalabar au Nigeria, où ils embarquent tous les deux, clandestinement, à destination de la "terre promise", le Gabon. Mais une fois à Libreville, ils se perdent de vue. Quelques mois après, le destin unit à nouveau Chéríta et Angélo. Ils se croisent aux feux tricolores d'Akébé. A quelques mètres de là, la jeune femme tient un salon de coiffure. Angélo découvre que celle pour qui il a le béguin est déjà mère d'une petite fille. Ce qui ne l'empêche pas de lui proposer de vivre avec lui, et donc de s'installer chez lui. Le couple aménage d'abord en face de la station-service de Plein-



Photo : COE

La pioche dont il s'est servi pour fracasser le visage de sa dulcinée.

Ciel, où il est malheureusement confronté à des problèmes d'inondations. Il décide alors de s'établir à Bisségué.

Entre-temps, à sa demande, Angélo décroche à sa dulcinée un local au niveau de Nzeng-Ayong, dans le sixième arrondissement. Mais celui-ci étant inachevé, le Béninois propose au propriétaire, qui l'accepte, d'en terminer les travaux, qui s'élèvent à 360 000 francs. Une fois le local prêt, le bailleur lui fixe alors un montant de 80 000 francs mensuels en guise de loyer. Mais ce dernier lui demande d'abord de payer 50 000 francs et de garder 30 000 francs, pour lui permettre de récupérer tout ce qu'il

a dépensé, mois après mois.

**ÉTOUFFEMENT.** Angélo Eklou, de son côté, exige à sa concubine de lui verser ces mêmes 30 000 francs, vu que c'est lui qui a financé les travaux du local. Débutent alors les problèmes, Chéríta, qui a quelques soucis de trésorerie, ne parvenant plus à s'acquitter convenablement de sa part du contrat.

Face à cette situation, Angélo demande à son amie de libérer le local, pour qu'il y installe quelqu'un d'autre. Au fil des jours, le climat entre les deux amants n'est plus au beau fixe, l'homme reprochant à la femme une certaine arrogance à son égard, lui

son "bienfaiteur".

Chéríta comprend, dès lors, que son petit ami ne badine plus. Elle lui fait donc part de sa décision de libérer le local et même de le quitter définitivement. Des paroles que Angélo Eklou a du mal à supporter, au regard des services qu'il estime lui avoir rendus. Voilà que l'intention de lui faire payer son "ingratitude" germe secrètement en lui. Le mardi 5 avril, il est environ 19 heures lorsque l'homme regagne son domicile. Chéríta Kossi Akovi, avec l'enfant au dos, ne rentre à son tour que quatre heures plus tard. Et alors qu'elle prend la direction du lit, Angélo, lui, préfère camper sur le canapé, attendant l'heure propice pour mettre à exécution son plan funeste. En effet, déclare-t-il, vers 2 heures et comme poussé par un esprit maléfique, il se saisit d'une pioche et fracasse la tempe droite et le visage de sa dulcinée. Et pendant que celle-ci tente de se débattre dans son sommeil, luttant contre la mort, le présumé criminel s'empare d'un couteau et lui tranche la gorge.

Pour éviter que le sang se répande sur le sol, le forcené enroule un drap autour du cou ensanglanté de sa victime. Il se dirige ensuite vers la petite Grâce, qui dort profondément aux côtés de sa mère. Et, à l'aide de ses mains, Angélo Eklou lui bouche le nez et la bouche jusqu'à ce que, par étouffement, elle rende l'âme à son tour. Les cadavres ayant été par la suite transportés jusqu'au petit ruisseau, situé derrière la maison, l'homme revient tout bonnement sur ses pas attendre le lever du jour dans la demeure qu'il occupe.

À 6 heures, confie-t-il, il sort de chez lui, boucle sa maison et va vaquer à ses occupations, comme si de rien n'était. Mais c'est lorsqu'il rentre, aux environs de 19 heures, qu'il est arrêté par les policiers qu'il mène d'abord en bateau. Avant d'avouer ses crimes et reconstituer même les faits, vendredi dernier.

Angélo Eklou devrait être présenté devant le parquet de Libreville dans les prochaines heures.

## Après une embardée à 13 km de Ndjolé-Centre

## Les 26 passagers de " Major Transport " sauvés par un arbre

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

LE Gabon a failli enregistrer un drame, dimanche après-midi, à quelques encablures de Ndjolé. En effet, un bus de marque Toyota Coaster, propriété de la société "Major Transport", a effectué une sortie de route, avec vingt-six personnes à son bord. N'eût été la présence d'un gros arbre sur la hauteur du ravin vers lequel l'autocar se dirigeait déjà, le pire aurait sans doute été enregistré.

La baraka étant avec les occupants, il y a donc eu plus de peur que de mal. D'autant que les 25 passagers



Photo : DR

Quelques passagers, visiblement sous le choc...

ont tous pu atteindre Libreville dans la soirée. Youssouf Soulé, le conducteur, est, quant à lui, gardé à vue pour nécessité d'enquête, à la brigade de gendarmerie du chef-lieu du département de l'Abanga-

Bigné. Il devrait être déféré, dans les tout prochains jours, devant le parquet de Lambaréné. D'après les renseignements recueillis, c'est un peu plus tôt dans la journée que le bus quitte



Photo : DR

...après l'embardée de leur véhicule.

Oyem, le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem. Parvenu au kilomètre 13 de Ndjolé, vers 17 heures, le conducteur amorce un tournant à vive allure. Mais il est trop tard, lorsqu'il se retrouve nez-à-nez avec un

porte-charge, à peine parti de Ndjolé.

Le premier réflexe du chauffeur de Major Transport est de se déporter sur la droite, pour éviter le choc frontal avec les deux engins. Cette manœuvre va

hélas se terminer par une embardée en direction d'un ravin, situé à cet endroit. C'est la descente aux enfers. Le bus, heureusement est stoppé par un arbre, planté sur sa trajectoire. « Les occupants ont mis cette occasion à profit pour sortir de l'habitacle », indique un officier de police judiciaire (OPJ).

Une fois informés de l'accident, les responsables de la société de transport ont dépêché aussitôt un autre véhicule, qui va embarquer les accidentés vers 19 heures. Vu que rien ne nécessitait leur évacuation vers des unités sanitaires, tous les passagers ont regagné la capitale gabonaise, tard dans la soirée.

## Mystère à l'échangeur de Nzeng-Ayong

## Un homme aurait disparu avec un enfant dans un caniveau

AEE

Libreville/Gabon

Hier, autour de midi, une information faisant état d'un homme rampant dans un caniveau, précédé d'un enfant qu'il aurait enlevé, a créé la psychose à l'échangeur de Nzeng-Ayong. L'alerte aurait été donnée par une commerçante exerçant en ces lieux,

IL suffit d'une étincelle et tout s'enflamme. L'infor-

mation faisant état d'un homme qui aurait été aperçu rampant dans un caniveau, précédé d'un enfant qu'il aurait enlevé, hier à l'échangeur de Nzeng-Ayong, illustre parfaitement cette observation. Tant, l'endroit a été aussitôt pris d'assaut par la foule, au point qu'un embouteillage monstre s'y est formé des heures durant. L'alerte, semble-t-il, a été donnée par une commerçante exerçant sur place, qui aurait aperçu, dans un premier temps, l'enfant



Photo : AEE

C'est par cette sortie du caniveau que les policiers sont entrés.



Photo : AEE

Les agents attendant la sortie du tunnel de leurs collègues.

d'environ cinq ans. Puis, quelques secondes après, l'adulte. La femme se serait mise alors à crier pour attirer l'attention des riverains. Les premiers à réagir auraient été les commerçants situés près d'elle, qui ont aussitôt déplacé les petites dalles obstruant le caniveau pour espérer voir les deux individus. En vain. Très rapidement, sont arrivées par la suite les forces de police qui, à leur tour, se sont introduits dans le tunnel, dans le sens opposé pour espérer croiser le fa-

meux personnage devenu soudain invisible. Où a-t-il pu se cacher ? A quelle vitesse rampait-il pour disparaître aussi facilement qu'un fantôme ? Pourquoi l'enfant n'a-t-il pas crié ? Autant de questions restées sans réponses et qui ont fait dire à certains badauds que l'auteur de cette information aurait eu des hallucinations. Mais pour d'autres, pourquoi ne pas lui accorder le bénéfice du doute ?